

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 06/04/2023

VOI.23.00.A00624

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE DE TREY

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise CIRCET
Considérant que des travaux de tirage de réseaux de fibre optique rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation; afin d'assurer la sécurité des usagers, du 12/04/2023 au 13/04/2023 RUE DE TREY

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 12/04/2023 et jusqu'au 13/04/2023, un fort empiètement ainsi qu'une gestion manuelle de la circulation par panneaux de type K10 seront instaurés, RUE DE TREY sur le carrefour à sens giratoire avec la RUE FRANCIS CLERC au plus proche du N°35.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le _____

- 6 AVR. 2023

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and ghosting.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and ghosting.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mostly illegible due to fading and ghosting.